

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

NOTE D'ÉTAPE SUR L'ÉVALUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

RÉDIGÉE PAR LE CREDOC

DOSSIER : AP1_n° 67

Intitulé du projet : A.P.RE.S Jeunes (Action pour la REinsertion Sociale)

Porteur du projet : Association Entrepreneurs et Développements

Evaluateur du projet : CREDOC

Région(s) d'expérimentation : Territoire couvert par la maison d'arrêt de Douai (arrondissements de Douai et Cambrai notamment)

Date de démarrage effectif de l'expérimentation :

- Mise en place du projet en septembre 2009
- Intégration des jeunes dans le programme en janvier 2010

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

L'évaluation du projet « Action Pour la REinsertion Sociale » (A.P.RE.S Jeunes) a pour objectifs de mesurer l'impact du projet sur le taux de récurrence des jeunes bénéficiaires, leur insertion et leur remobilisation professionnelle. Elle doit également permettre de mesurer l'évolution du regard que les entreprises portent sur les jeunes détenus.

Elle repose sur la mobilisation des méthodes quantitatives et qualitatives. Le nombre de jeunes détenus éligibles au dispositif étant finalement faible, l'évaluation quantitative restera limitée, alors que les investigations qualitatives seront particulièrement développées.

Les méthodes quantitatives mobilisées reposent sur la constitution et le suivi d'un tableau de bord, permettant de mettre en regard les parcours des jeunes, avec les actions dont ils bénéficient. Par ailleurs, deux vagues d'enquêtes quantitatives menées auprès des bénéficiaires, permettent d'apporter des éléments sur leurs profils à l'entrée, leurs attentes envers le dispositif, leurs motivations, puis sur leurs parcours et l'évolution de leur situation pendant la durée de l'accompagnement.

Les méthodes qualitatives reposent sur :

- la conduite de trois vagues d'entretiens auprès des acteurs, des partenaires du projet, et de chefs d'entreprises. La première vague, au démarrage du projet, a permis de recueillir via des entretiens qualitatifs semi-directifs, le point de vue et les attentes des acteurs et partenaires sur le dispositif expérimenté, ainsi que de définir le contexte dans lequel il s'inscrit. La seconde interrogation qualitative permet d'évaluer la montée en charge du dispositif. Il s'agit de recueillir le point de vue des acteurs de l'expérimentation et de leurs partenaires, sur le fonctionnement et les premiers effets du dispositif. La troisième interrogation permettra d'évaluer le rythme de croisière et les conditions d'essaimage du dispositif..
- La conduite de 8 entretiens collectifs, auprès des jeunes bénéficiaires. Ils permettent d'obtenir des éléments de compréhension sur les motivations et les attentes des jeunes à l'entrée ainsi que sur l'adaptation des modules proposés aux besoins exprimés ;
- L'analyse approfondie du parcours de 10 jeunes : elle est réalisée par des entretiens avec les professionnels en charge de leur suivi, ainsi qu'avec les jeunes concernés. Ces entretiens permettent d'obtenir des éléments d'analyse sur les parcours des jeunes dans le dispositif et sur l'impact du projet sur ces parcours, en tenant compte des caractéristiques des jeunes, des difficultés rencontrées, de leurs motivations initiales,

2. Etat d'avancement et premiers résultats

État d'avancement :

La première vague d'interrogation qualitative des acteurs a eu lieu courant 2010, la deuxième est en cours, la troisième aura lieu au cours du dernier trimestre 2011.

5 analyses approfondies des parcours des jeunes ont été effectuées en 2010 (interrogation des jeunes et de leurs référents). L'autre moitié le sera au cours du premier semestre 2011. 6 entretiens collectifs sur les 8 prévus ont eu lieu en 2010. Les deux derniers auront lieu jusqu'au mois de mars 2011.

Les trois quarts des bénéficiaires sont entrés dans le programme, et ont été interrogés quantitativement à deux reprises au cours de l'année 2010. Les enquêtes quantitatives s'étaleront jusqu'en mars 2011.

Le rapport final devrait être disponible fin novembre 2011.

Premiers résultats :

■ **Evaluation qualitative**

Seule la première interrogation qualitative est terminée, et a été analysée. 20 personnes ont été interrogées : 15 acteurs et partenaires, 3 responsables d'entreprise, 2 jeunes bénéficiaires.

Cette première interrogation a permis de préciser le contexte de mise en œuvre du projet. Son ambition n'est donc pas de porter un premier jugement évaluatif, mais de faire le point sur les attentes et les conditions de mise en œuvre, au démarrage du dispositif.

Les objectifs du programme et le public ciblé

Le programme est envisagé comme un moyen de répondre aux besoins spécifiques des jeunes sous main de justice en matière d'insertion professionnelle. Il s'agit de donner aux jeunes sous main de justice qui sont dans une démarche volontaire d'insertion professionnelle les outils pour accéder à l'emploi à court ou moyen terme.

On constate après une année d'expérimentation que ces objectifs impactent la mise en place du programme en termes d'effectif du fait des critères de sélection relativement restrictifs : l'action se centre sur les jeunes pouvant accéder à l'emploi à court ou moyen terme, les jeunes rencontrant des freins de santé ou comportementaux trop importants n'étant pas pris en charge.

Les effets attendus sur le parcours des jeunes

- Un dispositif externe à la détention : le programme constitue un sas d'acclimatation entre la détention et la vie à l'extérieur. Le suivi d'une formation en aménagement de peine permet de réduire le décalage entre le mode de vie en détention et à l'extérieur afin de minimiser la perte de repère lors de la levée d'écrou.
- Un dispositif d'accompagnement renforcé : la première partie du programme se déroule pendant trois semaines consécutives à raison de 35 heures par semaine. Cela

permet aux jeunes détenus de reprendre un rythme de vie normale, en accord avec le monde du travail. De plus, l'organisation de la formation en petits groupes facilite la réalisation d'un accompagnement individualisé par les formatrices.

- La phase théorique au centre de formation : elle vise donc principalement à apprendre aux jeunes à être autonomes dans leurs recherches d'emploi ou de formation à venir. De plus, grâce au réseau d'entreprises dont dispose l'association « Entrepreneurs et Développements », les jeunes peuvent facilement accéder à une première ou nouvelle expérience professionnelle.
- Le stage en entreprise : il permet de se confronter au monde du travail pour apprendre ou réapprendre les codes de l'entreprise. Pour certains, il s'agit de confirmer ou d'infirmer leur projet professionnel. Pour les autres, c'est une première phase d'apprentissage des compétences propres au métier choisi. Pour tous, l'objectif majeur du stage est de constituer une passerelle vers l'emploi.
- L'accompagnement post-parcours : pour les personnes en emploi ou en formation, il s'agit de faciliter le maintien dans ce projet pour éviter les ruptures liées aux freins matériels ou au découragement. Pour les personnes sans emploi ou formation, l'association propose un suivi mensuel systématique. Les jeunes qui le demandent peuvent également bénéficier d'un accompagnement régulier en signant un contrat d'engagement avec le porteur de projet.

Les effets attendus sur les entreprises partenaires

Une fois passée l'appréhension d'accueillir une personne sous main de justice, les entreprises devraient trouver un intérêt particulier à travailler avec l'association. D'une part, les professionnels de la structure porteuse du projet connaissent bien le marché du travail sur le territoire et peuvent ainsi orienter les bénéficiaires vers les métiers porteurs. D'autre part, connaissant le monde du travail, ils cherchent à adapter au maximum les candidatures des stagiaires aux attentes des entreprises.

Les effets attendus sur les partenariats

- Entre le porteur de projet et le SPIP : un partenariat à entretenir. Les deux structures travaillant déjà ensemble dans le cadre du dispositif « A.P.RE.S » une collaboration efficace s'était mise en place au fil du temps.
- Entre le SPIP et la mission locale du Douaisis : un partenariat contraint par le rôle de la mission locale, orienté avant tout sur le dispositif « A.P.RE.S Jeunes », en partie au détriment des jeunes non bénéficiaires du programme et des autres dispositifs d'insertion.
- Entre le porteur de projet et la mission locale du Douaisis : des rôles clarifiés en cours d'expérimentation concernant la répartition des rôles en termes d'accompagnement des jeunes sous main de justice.
- Entre le porteur de projet et les entreprises : la nécessité de développer un partenariat avec les entreprises des bassins d'emploi voisins.

Quelques premiers résultats sur les difficultés de mise en œuvre

Le passage d'un dispositif destiné aux personnes sous main de justice quel que soit leur âge à un projet centré sur les jeunes est déploré par les acteurs qui travaillent auprès des personnes sous main de justice.

Ce regret se fonde sur deux motifs : une multiplication de dispositifs à destination des jeunes, au détriment des plus de 26 ans et l'intégration d'un critère d'âge au détriment des critères de précarité et de vulnérabilité jugés plus pertinents. Par ailleurs, la constitution de groupes uniquement constitués de jeunes engendre des difficultés importantes quant à la

prise en charge du public : « Les jeunes manquent de maturité. Lorsqu'ils étaient intégrés à des groupes mixtes, avec des plus âgés, ils étaient plus cadrés et plus engagés dans le programme. »

Enfin, des difficultés ont été rencontrées quant aux modalités d'exécution des aménagements de peine sous forme semi-liberté (afin que les jeunes puissent continuer à bénéficier du programme) : le quartier de semi-liberté ayant une faible capacité, il a souvent accueilli uniquement des jeunes au cours de l'année, et des problèmes, parfois graves, entre les jeunes détenus ont alors eu lieu, notamment dû au manque de mixité au sein du public, selon le SPIP et les juges d'application des peines.

■ **Evaluation quantitative**

Au 31 décembre, 8 groupes ont intégré le dispositif.

57 jeunes ont donc débuté la phase théorique. Parmi eux, 23 venaient du milieu ouvert et 34 du milieu fermé. Ces derniers bénéficiaient donc d'un aménagement de peine soit en semi-liberté (20) soit étaient placés sous Surveillance Electronique (14). Sur ces 8 groupes, 53 jeunes ont répondu au premier questionnaire.

L'enquête sera prolongée en 2011. Aucun résultat n'est pour l'instant disponible.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Léopold Gilles, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n°067, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 31 janvier 2011

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes and a long horizontal line extending to the right.